

Marchés publics de fournitures et services

VILLE DE CAMBRAI

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de CAMBRAI, M. le Maire, rue de Nies, B.P. 409, 59407 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03-27-73-21-50; télécopieur : 03-27-73-21-01. Courriel : marchespublics@agglo-cambrai.fr
 Adresse internet du profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr
 Objet du marché : ACQUISITION DE FOURNITURES ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI.

Caractéristiques principales : Accord - cadre mono attributaire à bons de commande.
 Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois dans la limite de 3 ans.
 La présente consultation comporte 2 lots : Lot n°1 : Fourniture et livraison d'ordinateurs, de matériel informatique, d'accessoires informatiques, de matériels réseaux, de serveurs et de logiciels ; montant annuel mini : 10 000 € HT - montant annuel maxi : 30 000 € HT - Lot n°2 : Fourniture de cartouches d'encre pour moyens et grands formats ; montant annuel mini : 3 000 € HT - montant annuel maxi : 12 000 € HT.
 Lieu de livraison : Service informatique - Hôtel de ville de - Rue de Nies - 59400 Cambrai.
 Quantités (fournitures) : L'étendue des fournitures demandées est indiquée dans le cahier des charges.
 Modalités essentielles de financement et de paiement : Les prix sont fermes la 1ère année. Mandat administratif suivi d'un virement. Délai global de paiement 30 jours à compter de la date de réception de factures. Marché financé sur les fonds propres de la commune.
 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement n'est imposée. Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces exigibles est fixée à l'article 5 du règlement de la consultation.
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : Prix du matériel (Note sur 60) ; Valeur technique.
 40) analysée au regard des éléments figurant dans le mémoire technique.
 Type de marché et procédure : Accord - cadre de fournitures lancé sous forme de procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Jeudi 7 novembre 2019 à 12 heures.
 Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Conditions pour obtenir les documents contractuels : Les documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr.
 Les conditions de remise des candidatures et des offres sont indiquées dans le règlement de la consultation.
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er octobre 2019.

1479538200

Procédures adaptées de 90 000 euros

CCAS de LEERS
 Avis d'appel à la concurrence

CCAS de LEERS - Hôtel de Ville - 25 rue de Lys - BP 11 - 59115 LEERS.
 Correspondant : Le Président du CCAS, Gestionnaire du « FLPA » et de l'ERPAD, Monsieur Jean-Philippe ANDRIEUX.
 Réglementation en vigueur : Le Code de la Commande Publique.
 Objet de la procédure : « SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE RISQUES STATAIRES POUR LE CCAS, LE « FLPA » ET L'ERPAD DE LEERS ».

Procédure : adaptée ouverte, non allouée.
 Le montant maximum total (pour les trois entités et années) du marché est 221 000 € HT.
 Durée des contrats d'assurance : opérationnalités impératives au 01/01/2020. Pour chaque contrat, l'échéance annuelle est au 01/01, avec un terme définitif au 31/12/2022, et possibilité de résiliation annuelle, à l'échéance, par chacune des parties, moyennant un préavis de 6 mois.
 Toutefois, le CCAS (dont le « FLPA » et l'ERPAD) apprécierait fortement un maintien des conditions tarifaires jusqu'au 31/12/2021.

C'est la raison pour laquelle les différents candidats seront notés sur la pérennité des conditions tarifaires.
 Critères d'attribution : pour les offres de base (réponses obligatoires), les variantes suggérées et libres, il s'agit de l'offre économiquement la plus avantageuse (« le meilleur rapport qualité-prix ») appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation (RC).
 Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : DCE téléchargeable gratuitement sur la plateforme, à l'adresse https://marchespublics596280.fr/page-entreprise.entrepriseHomeqcto=

Il convient de renseigner « LEERS » au niveau de l'onglet « consultations en cours ».
 En cas de problème technique lors du téléchargement du DCE et du dépôt des plis obligatoires électroniques, veuillez appeler l'assistance au 08 20 77 43.
 Les éventuelles copies de sauvegardés (en plus des plis électroniques) seront à adressées au Pôle Achats de la Commune de LEERS.
 Coordonnées du Pôle Achats : Mme DEKIMPE - téléphone : 03 66 19 00 16.

L'Hôtel de Ville est fermé le lundi.
 Date et heure limites de réception des plis électroniques : le jeudi 31 octobre 2019 à 12h00.
 Date d'envoi à la publication : le mardi 1er octobre 2019.

1479539890

Procédures adaptées de 90 000 euros



Avis d'appel à la concurrence

Nom de l'organisme acheteur : CCAS de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
 REFLECTION D'UN LOCAL POUR LE FUTUR ESPACE INTERGENERATIONNEL

Objet du marché :
 Durée du marché : 8 semaines
 Date limite de réception des offres : 05 novembre 2019 à 12h00
 Retrait du dossier: Profil Acheteur: www.marches-securises.fr
 Contact: marches-publics@ville-cv.fr
 Justificatifs à produire : Précisés dans le R.C.
 Critères de sélection des offres : Précisé dans le R.C.
 VISITE OBLIGATOIRE
 Date d'envoi de l'avis : 30 septembre 2019

1479375300

Procédures adaptées de + 90 000 euros



Avis d'appel public à la concurrence

Objet du marché : EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUUX D'HONDSCHOTE.
 Nom et adresse de l'organisme acheteur : Mairie d'Hondschote, 1 bis place du Général de Gaulle 59122 Hondschote. Tél. : 03.28.68.31.58.
 Responsable du marché : Monsieur le Maire - mairie d'Hondschote
 Mail : ville.hondschote@wanadoo.fr
 Profil acheteur : http://marches.cd659.fr

Type de Procédure : MAPA supérieur à 90 000€
 Prestations divisées en lots : Non.
 La consultation concerne l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire (si elles existent) des différents bâtiments gérés par la Ville d'Hondschote (P2 et P3).
 Durée du marché : du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.
 Conditions de participation : Les dépôts de plis doivent être remis impérativement par voie électronique. L'offre de ce marché est à retourner uniquement par voie dématérialisée.
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 - Valeur technique de l'offre notée sur 60% (les sous-critères sont détaillés dans le Dossier de Consultation des Entrepreneurs)
 - Prix des prestations de l'offre noté sur 40 % (les sous-critères sont détaillés dans le Dossier de Consultation des Entrepreneurs)
 Le prix limite de remise des offres est fixé au vendredi 08 novembre 2019 à 16 h 00.
 La date limite de remise des offres est fixée le jeudi 24 octobre à 09 h00 (prévoir la journée).
 Date d'envoi de l'avis : le 30/09/2019

1479492700

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
 Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.
 Avis administratifs



TEMPELUEVE-EN-PEVELE

Le public est informé que par délibération en date du 19 septembre 2019 (délibération n°2019-25), le conseil municipal de la commune de TEMPELUEVE-EN-PEVELE a décidé d'approuver la modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Le territoire communal est couvert par un SCOT. La date exécutoire de la modification du PLU est donc la dernière des dates suivantes :
 - Date de réception en Préfecture de la délibération et du dossier au titre du contrôle de légalité
 - 1er jour d'affichage en mairie

- Date de parution du journal dans lequel mention a été faite de l'affichage de la délibération.
 Le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture soit le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30, ainsi qu'à la Préfecture du Nord.

Luc MONNET
 Le Maire

1479562690

Enquêtes publiques et concertations

COMMUNE DE NEUVILLE-SAINT-REMY

ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte du vendredi 4 octobre 2019 à 9 heures au Lundi 4 novembre 2019 à 20 heures 30 inclus, sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Neuville-Saint-Rémy.
 Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces constitutives du dossier de l'enquête d'enquête seront déposés en mairie de Neuville-Saint-Rémy.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :
 - directement en mairie de Neuville-Saint-Rémy, place Edouard Lothelier aux horaires habituels d'ouverture : de 8 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 45 à 17 heures 30
 - sur le site internet de la mairie : https://www.neuville-saintremy.fr/onglet/cte_municipales_rubrique «travaux et urbanisme» puis «plan local d'urbanisme» - PLU enquête publique 2019.

Les intéressés pourront aussi transmettre leurs observations :
 - Par courrier à Madame le Commissaire enquêteur EP PLU - Mairie de Neuville-Saint-Rémy - Place Edouard Lothelier - 59554 Neuville-Saint-Rémy
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : enqueteepublique.plu2019ns@gmail.com

Des informations concernant le futur PLU peuvent être obtenues en mairie, Place Edouard Lothelier - 59554 NEUVILLE-SAINT-REMY - téléphone : 03.27.73.30.30
 Le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Madame Laurence CARTELET, unipiste pour conduire cette enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours.
 Cas documents seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie et sur le site internet de celle-ci.

A Neuville-Saint-Rémy, le 13 septembre 2019
 Le Maire de Neuville-Saint-Rémy
 Jean-Pierre COUVENT

1479307400

Mairie de BLARINGHEM
 ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Maire de Blaringhem a prescrit une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural du Petit Haverskerque.
 L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019 A 08H30 AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 A 17H30.

A été désignée commissaire enquêteur, Madame Peggy CARTON, Ingénieur en environnement.
 Elle se tiendra à disposition du public dans le cadre de l'objet précité à l'occasion des permanences suivantes :

- En mairie de Blaringhem, le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 12h,
 - En mairie de Blaringhem, le mercredi 6 novembre 2019 de 14h30 à 17h30.

A l'expiration de l'enquête publique, elle aura un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an, à la Mairie de Blaringhem, ainsi que sur le site https://ville-blaringhem.fr.

Un dossier et un registre d'enquête seront déposés :
 ● dans les locaux de la Mairie de Blaringhem - Rue Pierre DHEDIN - 59773 BLARINGHEM, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,

1479548300



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET ABRÉGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE BOUSIGNIES ET RUMEGIES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) en date du 28/08/2019 a été prescrite l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CAPH et l'abrogation des cartes communales des communes de Bousignies et Rumegies.

Le projet de PLUI arrêté vise à élaborer, comme le préconise la loi ALLUR, un seul et unique document de planification à l'échelle du territoire de l'Agglomération constituée à la date de prise de compétence, de 48 communes. Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'abrogation des cartes communales des communes de Bousignies et Rumegies vise à mettre fin à l'application de ces documents dans la perspective de l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du 30 septembre au 30 octobre 2019 inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CAPH, Site Minier de Wallers-Arenberg, rue Michel Rondet 59135 Wallers-Arenberg; où toute personne pourra consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

L'abrogation des cartes communales sera prononcée par délibération du Conseil Communautaire puis par arrêté préfectoral.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête. Par ailleurs, le public pourra prendre connaissance du dossier en version numérique de ce plan de zonage au format papier à l'échelle 1/5000 pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des mairies des 46 communes concernées, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier est également consultable et téléchargeable intégralement sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/plui-caph

Le dossier de PLUI comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique dans son rapport de présentation. L'avis de la Mission Régionale de l'air et de l'environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

Le public est invité à déposer ses observations, suggestions et propositions soit :

- sur l'un des registres d'enquête ouverts dans chaque mairie des communes concernées et au siège de l'enquête,
- en adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête au siège de l'enquête
- sur le registre numérique ouvert sur le site https://www.registredemat.fr/plui-caph
- à l'adresse de courrier électronique pour enregistrées du lundi 30 septembre 9h au mercredi 30 octobre 17h.

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 30 septembre 9h au mercredi 30 octobre 17h.
 La commission d'enquête est composée comme suit : Président : Monsieur René BOLLE, retraité. Membres titulaires : Madame Justine BROUET, clerc de notaire, retraitée et Monsieur Jean Michel LY SIN CHENG, conseiller en formation au GRETA, retraité.

La Commission d'Enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous :

- Commune - Lieu - Jour - Horaire :
- Wallers-Arenberg - Siège de la CAPH - lundi 30 septembre - 9h à 12h
- Waesnes-au-Bac - Mairie - jeudi 3 octobre - 14h à 17h
- Rumegies - Mairie - samedi 5 octobre - 9h à 12h
- Sars-et-Rosières - Mairie - lundi 7 octobre - 15h à 18h
- Haspres - Mairie - lundi 7 octobre - 9h à 12h
- La Sentinelle - Mairie - mercredi 9 octobre - 14h à 17h
- Bouchain - Mairie - mercredi 9 octobre - 14h à 17h
- Mortagne - Mairie - vendredi 11 octobre - 9h à 12h
- Douchy-les-Minas - Mairie - vendredi 11 octobre - 15h à 18h
- Horlain - Mairie - samedi 12 octobre - 14h à 17h
- Millontfosse - Mairie - mercredi 16 octobre - 9h à 12h
- Wallers - Mairie - samedi 12 octobre - 9h à 12h
- Nivelle - Mairie - jeudi 17 octobre - 9h à 12h
- Wallers-Arenberg - Siège de la CAPH - jeudi 17 octobre - 15h à 18h
- Hautchin - Mairie - vendredi 18 octobre - 14h à 12h
- Denaïn - Mairie - vendredi 18 octobre - 9h à 12h
- Saint-Amand-les-Eaux - Mairie - samedi 19 octobre - 9h à 12h
- Fines-Les-Mortagne - Mairie - mardi 22 octobre - 9h à 12h
- Raismes - Mairie - mardi 22 octobre - 14h30 à 17h30
- Escaulain - Mairie - samedi 26 octobre - 9h à 12h
- Saint-Amand-les-Eaux - Mairie - mercredi 30 octobre - 14h à 17h
- Denaïn - Mairie - mercredi 30 octobre - 14h à 17h
- Wallers-Arenberg - Siège de la CAPH - mercredi 30 octobre - 14h à 17h

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront consultables pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire et Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, aux jours et heures habituels d'ouverture du service et publiés sur le site internet de la CAPH et sur le site https://www.registredemat.fr/plui-caph